

LE CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS CÔTE-NORD

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS

2002-2003

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec une très grande fierté que je vous présente le rapport annuel d'activités du CAVAC Côte-Nord pour l'année 2002-2003.

Déjà une deuxième année d'existence qui se termine. Le CAVAC Côte-Nord est encore jeune, mais déjà si riche de ses expériences. Cette année en a été une de consolidation et de renforcement des acquis. L'équipe du CAVAC Côte-Nord s'enrichit de nouveaux employés et très rapidement, ils ont mis l'épaule à la roue pour faire cheminer l'organisation. Les services du CAVAC sont maintenant offerts, de façon permanente, à Baie-Comeau. Le travail colossal, accompli par toute l'équipe qui accompagne la Cour itinérante, est exceptionnel. Les échos, provenant de la population desservie, résonnent du succès et de l'appréciation des interventions du CAVAC Côte-Nord.

Le conseil d'administration a mis beaucoup d'énergie et d'effort afin d'offrir à toute l'équipe d'intervenantes tout le support nécessaire afin que les services offerts soient de qualité.

Les prochaines années verront le CAVAC Côte-Nord atteindre sa maturité et l'ensemble de la population nord-côtière aura accès à un service efficace et professionnel. Les défis qui se présentent sont grands et stimulants à la fois. Le CAVAC Côte-Nord est bien enraciné sur toute la Côte-Nord et l'éclosion des services aura un impact significatif sur le bien-être de toute la population.

Claude Lavoie

Président du Conseil d'administration

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Cette deuxième année financière fut enlevante et ce à bien des niveaux. L'ouverture du point de service de Baie-Comeau marque un moment important dans l'année. Ce développement permet un meilleur accès aux services du CAVAC à la population du district judiciaire de Baie-Comeau. Il a aussi un effet similaire au siège social. Il accroît la disponibilité à la cour itinérante ainsi que pour les termes de cour du palais de justice de Sept-Îles. Comme vous pourrez le constater à la lecture des statistiques, qui sont assez éloquents, cela a permis d'accroître les services auprès des personnes victimes, des témoins d'actes criminels et de leurs proches.

Un autre aspect déterminant, cette année, fut très certainement les relations du CAVAC Côte-Nord avec ses partenaires qui ont été très fructueuses de part les échanges, le soutien et la collaboration qui en ont résultés. Mentionnons la collaboration des équipes des substituts du Procureur général, celle des policiers qui facilitent notre travail auprès des personnes victimes en étant à l'écoute de leurs besoins. Soulignons, également, l'accueil des organismes communautaires avec qui nous travaillons en complémentarité, et ce autant au niveau de l'intervention que des services, afin que le plus grand nombre de personnes victimes, de témoins et leurs proches puissent bénéficier du soutien qui leur est essentiel. Ce dernier point pourrait s'appliquer pareillement aux intervenants des services sociaux. Bien entendu, il subsiste encore plusieurs partenaires que nous désirons rencontrer afin de tisser des liens et développer des collaborations en maintenant comme point de mire les besoins et les droits des personnes victimes d'actes criminels et cela fera partie de nos priorités au cours de la prochaine année financière.

J'aimerais en terminant, saluer l'énergie, la persévérance et la détermination de ces personnes que nous accompagnons et qui, à la suite d'un acte criminel, voient soudain leur vie bouleversée de façon parfois dramatique. Elles ont besoin, pour un intervalle de temps plus ou moins long, de soutien pour retrouver leur équilibre ainsi que d'informations et d'accompagnement dans le processus judiciaire. C'est dans ce contexte particulier qu'intervient le CAVAC Côte-Nord.

Voici donc le rapport annuel d'activités de cette deuxième année d'opération, qui vous permettra, nous l'espérons, de bien saisir la réalité du CAVAC Côte-Nord.

Isabelle Fortin

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

1.	Historique du CAVAC Côte-Nord.....	6
2.	Mission du CAVAC Côte-Nord.....	9
3.	Présentation du Conseil d'administration et du personnel.....	11
4.	Services offerts par le CAVAC Côte-Nord.....	12
5.	Statistiques sur les services offerts.....	16
6.	Les médias, la représentation et la formation.....	26
7.	Remerciements.....	29
8.	Perspectives d'avenir.....	31

1. HISTORIQUE DU CAVAC CÔTE-NORD

LA PRÉOCCUPATION CROISSANTE POUR LES PERSONNES VICTIMES SE CONCRÉTISE.

Les années '70 donnent naissance à un mouvement social mondial qui se soucie de plus en plus des besoins des personnes victimes. Au Québec, dans le but d'offrir une certaine réparation pour les blessures physiques et/ou psychologiques aux personnes victimes d'un crime contre leur personne, est adoptée la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* en 1971. C'est durant cette même période que, grâce aux revendications du mouvement féministe, voient le jour des centres d'aides à l'intention des femmes victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles. Autre moment fondateur pour le droit des victimes : en 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux personnes victimes de la criminalité et aux personnes victimes d'abus de pouvoir*.

Fort de ce contexte, l'Assemblée nationale adoptait, le 17 juin 1988, la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2). Cette loi est décisive car elle reconnaît des droits et des responsabilités aux personnes victimes : droit à être traitée avec respect ; droit à l'information ; droit à l'assistance médicale, psychologique et/ ou sociale que requiert leur état. Au ministère de la Justice, on instaure donc le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et le Fonds d'aide à ces mêmes victimes. Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mandat principal de favoriser le respect des droits des victimes, de veiller au développement et à la coordination de

programmes et services à leur intention, et de favoriser le développement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Fonds d'aide, pour sa part, assure le financement des services d'aide aux victimes. C'est dans ce Fonds que sont versées les suramendes compensatoires imposées aux contrevenants en vertu du Code criminel. C'est ainsi qu'en juin 1988, le premier Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) fut créé et au fil des années dix autres CAVAC se sont ajoutés.

LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

C'est après plus de deux ans d'efforts investis par un comité de travail composé de partenaires régionaux, qu'en novembre 2000 un Comité d'implantation fut mis en place. Le 5 mars 2001, le CAVAC Côte-Nord obtenait ses lettres patentes et le 1er juin 2001, monsieur Paul Bégin, Procureur général et ministre de la Justice, annonçait par voie de communiqué, la création du douzième Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec dont le siège social est situé à Sept-Îles.

Grâce à l'initiative de la coordonnatrice Justice et droits de la personne à l'Association Femmes Autochtones du Québec en collaboration avec le BAVAC et le conseil d'administration provisoire du CAVAC, une entente particulière voit le jour sous la forme d'un projet pilote. Ce projet est financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'initiative sur les victimes d'actes criminels. L'entente novatrice prévoit l'ouverture d'un poste d'intervenante autochtone au sein du CAVAC Côte-Nord afin de faciliter l'accès aux services d'aide pour les personnes autochtones victimes d'actes criminels.

Quelques mois plus tard soit le 15 novembre 2001, se tenait l'Assemblée de fondation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord et le 16 novembre 2001 avait lieu, en présence du ministre de la Justice, Monsieur Paul Bégin, du sous-ministre de la Justice, Monsieur Michel Bouchard, du Député de Duplessis, Monsieur Normand Duguay et de nombreux dignitaires, l'inauguration officielle du CAVAC Côte-Nord. Par ces événements, se concrétisaient enfin, les efforts soutenus des nombreux intervenants qui ont œuvrés à la mise sur pied du CAVAC Côte-Nord.

La deuxième année financière a permis d'établir à Baie-Comeau un poste d'intervention à temps partiel afin de répondre à la demande de ce district judiciaire. Un local a donc été aménagé, en octobre 2002, dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau afin d'accueillir une intervenante trois jours par semaine.

2. MISSION DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord est un organisme communautaire qui a pour mission d'offrir aux personnes témoins ou victimes d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches des services d'accueil, d'écoute et de support; d'information de base sur le processus judiciaire, les droits et les recours des victimes d'actes criminels; de soutien et d'accompagnement de la personne victime dans ses démarches auprès des organismes privés et publics; et d'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord offre ses services aux victimes d'actes criminels indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur intégrité physique. Ces services sont offerts pour tout genre de crime, que l'auteur de l'acte criminel soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable. Comme organisme régional, il dessert tout le territoire de la Côte-Nord, c'est-à-dire de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant les villes de Fermont et Schefferville et les communautés autochtones. Ces services sont gratuits et confidentiels.

Le défi est de taille étant donné la réalité nord-côtière si particulière de part l'étendue de son territoire (littoral de 1284 kilomètres de Tadoussac à Blanc-Sablon), la dispersion ainsi que la disparité de sa population (population francophone, anglophone, Innu et Naskapis). Afin de pouvoir exercer ce mandat, le personnel du CAVAC Côte-Nord se joint à l'équipe socio-judiciaire de la cour itinérante, qui au rythme du calendrier judiciaire, se rendent tour à tour dans les communautés de Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Romaine,

Natashquan, Hâvre-Saint-Pierre, Port-Cartier, Forestville, Kawawachikamach, Schefferville et Fermont sans oublier les palais de justice de Baie-Comeau, Sept-Îles et les communautés autochtones s'y rattachant.

3. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Lavoie	Président
Kathleen Richards	Vice-Présidente
Pierre Lamontagne	Trésorier
Sylvie Dugas	Secrétaire
Yvette Michel	Administratrice
Louise Rioux	Administratrice

LE PERSONNEL DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES

D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD

Isabelle Fortin	Directrice générale
Bernadette McKenzie	Agente d'intervention auprès des autochtones
Kathy Piton	Agente d'intervention
Lyse Banville	Agente d'intervention pour le point de service de Baie-Comeau
Isabelle Alain	Agente d'intervention (jusqu'au 12 juillet 2002)

4. SERVICES OFFERTS PAR LE CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a son siège social à la Maison Alouette, au 652, de l'avenue De Quen à Sept-Îles. De plus, il dispose d'un local à Port-Cartier, aux palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau. Ce qui lui permet de recevoir les personnes témoins ou victimes et leurs proches. Depuis octobre 2002, un point de service du CAVAC Côte-Nord a été établi à Baie-Comeau. Madame Lyse Banville, agente d'intervention, dessert, à raison de trois jours semaine, ce point de service situé dans le palais de justice de Baie-Comeau. L'ouverture de ce point de service devenait essentielle étant donné la demande croissante de services, les difficultés à desservir avec diligence ce district à partir du siège social (232 Km entre Sept-Îles et Baie-Comeau combinée à l'équipe réduite) et le souci de bien desservir toute la population de la Côte-Nord.

Être victime d'un acte criminel peut entraîner des réactions et des conséquences importantes dans la vie de la personne victime et de ses proches et ce autant au plan psychologique, physique, social, financier que spirituel. Ces réactions et conséquences sont tout à fait normales. Elles sont attribuables au stress post-traumatique et peuvent affecter le quotidien à divers niveaux pendant les jours et les mois suivant l'acte criminel. Toutefois, pour minimiser les impacts de l'acte criminel dans la vie de la personne, il est important d'en parler et d'aller chercher du soutien. Cette aide qu'elle peut recevoir au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

En effet, le CAVAC Côte-Nord offre les services suivants:

- Consultation téléphonique (accueil, écoute, support). Grâce à un numéro sans frais nous sommes facilement accessibles à toute la population de la Côte-Nord (1-866-962-2822);
- Relation d'aide (intervention psychosociale et post-traumatique) par le biais d'entrevues individuelles ou familiales;
- Information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels;
- Accompagnement professionnel dans le système judiciaire;
- Assistance technique (demande de prestations auprès des organismes de l'IVAC, déclaration de la victime, etc.)
- Orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

L'intervention du CAVAC se situe donc à deux niveaux : un niveau psychosocial et un niveau socio-judiciaire. Au niveau psychosocial, les modèles d'intervention privilégiés par le Centre d'aide sont basés sur l'intervention post-traumatique et sur l'intervention féministe. Il est à noter que nos orientations sont appuyées sur le respect et la dignité de la personne, de ses besoins, de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Ces interventions ayant pour objectifs de favoriser sa reprise d'autonomie.

Au niveau socio-judiciaire, nous travaillons en étroite collaboration avec les substituts du Procureur général du Québec et avec les policiers. La personne victime peut avoir accès, grâce à l'intervention du CAVAC, à tout un ensemble de services : information sur le processus judiciaire ; accompagnement lors de la déposition aux services policiers ; visite de la salle de cour, préparation pour le témoignage, accompagnement à la cour ; local réservé aux victimes à Port-Cartier et dans les palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau permettant à celles-ci d'attendre le moment de leur témoignage sans être en contact avec le

contrevenant ; informations sur les droits et recours ; assistance technique pour compléter les demandes de prestations telles que l'IVAC, ou encore concernant la déclaration de la victime. La personne victime et ses proches peuvent donc bénéficier de ces services durant tout le processus judiciaire qui peut s'étendre parfois sur plusieurs mois.

Nos deux volets d'interventions soutiennent la personne durant tout le processus judiciaire. Bien que le volet judiciaire, caractérise tout particulièrement l'intervention du CAVAC, il est important de rappeler qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait judiciarisation de l'acte criminel pour avoir recours à nos services. Dans le même sens, comme notre intervention s'inspire des besoins de la personne nous pouvons être appelés à offrir d'autres services : accompagnement divers, lettres d'appui, visites à domicile, etc. Toutefois dans le cas où les besoins de la personne dépassent le mandat du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, celle-ci est orientée vers la ressource qui pourrait le mieux répondre à ses besoins.

Une spécificité du CAVAC Côte-Nord réside assurément dans sa disponibilité envers la population qu'il dessert. En effet, il s'est donné comme priorité, en plus de l'attention toute particulière à porter aux personnes victimes, d'être près de la population nord-côtière ce qui s'est traduit par une ligne sans frais, par la présence d'une intervenante à la cour itinérante (voir tableau 1) et par l'ouverture du point de service de Baie-Comeau. Ceci dans le but de pouvoir offrir l'accessibilité des services d'aide à toute la population de la Côte-Nord. Bien évidemment, l'étendue du territoire, la dispersion de la population et l'inaccessibilité de certaines localités par le réseau routier amènent l'ouverture à de nouvelles stratégies d'intervention auprès de la clientèle ainsi que des collaborations à développer avec les ressources oeuvrant déjà dans ces milieux.

TABLEAU 1: TABLEAU DE LA PARTICIPATION DU CAVAC À LA COUR ITINÉRANTE 2002-2003

	Avril	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Janv.	Fév.	Mars
Hâvre-St-Pierre			10-13				25-29	27-31		
Port-Cartier	22-26		23-27		23-27		11-15	13-17		10-14
Natashquan	29-30	1-3								
La Romaine									24-28	
Blanc-Sablon									10-11	
St-Augustin		28-31		28-30					12-14	
Fermont	15-19					15-18				
Kawawachikamach		12			9		11	20		24
Schefferville		13-16			10-13		12-15	21-24		25-28

5. STATISTIQUES SUR LES SERVICES OFFERTS

Les statistiques que vous pourrez consulter ci-dessous sont scindées en deux groupes distincts : les fiches anonymes et les données concernant les dossiers (*dossiers ouverts*, qui décrivent les caractéristiques des demandeurs, et les *dossiers fermés*, qui comptabilisent les services offerts). Les statistiques ont également été colligées en tableaux comparatifs autochtone/ allochtone de façon à bien dépeindre la réalité de la population desservie par le CAVAC Côte-Nord. Il est important de noter que le Réseau interprovincial des CAVAC s'est arrêté sur un mode de fonctionnement concernant la gestion des statistiques ainsi :

- **La première demande de service est notée sur une fiche anonyme ;**
- **Un dossier est ouvert seulement à la deuxième demande de service ;**
- **Les services rendus dans les dossiers sont comptabilisés à la fermeture du dossier.**

FICHES ANONYMES

Les *fiches anonymes* concernent toutes les premières demandes de services reçues. Le tableau 2 porte sur les caractéristiques entourant les demandes de services et sur le nombre et le genre de services rendus ainsi que sur le temps d'intervention. Nous avons reçu 502 premières demandes de services ce qui représente une augmentation de près de 266 % par rapport à l'année dernière. Il est intéressant de constater que 73 % des demandes proviennent des allochtones par rapport à 27 % pour les autochtones. Les demandes de services proviennent majoritairement d'une clientèle féminine (65 %). Elles concernent des crimes contre la personne et des infractions sexuelles dans 90

% des demandes. Pour un grand total de 1630 services rendus (toujours concernant les fiches anonymes) en date du 31 mars 2003.

TABEAU 2: TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DES FICHES ANONYMES (PREMIÈRES DEMANDES DE SERVICES) ET DES SERVICES RENDUS 2002-2003

DEMANDEUR	ALLOCHTONE	%	AUTOCHTONE	%	TOTAL	%
Victime adulte	185	51%	75	55%	260	52%
Victime mineure	21	6%	8	6%	29	6%
Intervenant	20	5%	15	11%	35	7%
Parent / Proche	57	16%	25	18%	82	16%
Autres (témoins)	83	22%	13	10%	96	19%
Total	366	100%	136	100%	502	100%
Sexe de la victime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Féminin	219	60%	105	77%	324	65%
Masculin	147	40%	31	23%	178	35%
Total	366	100%	136	100%	502	100%
Nature du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Crime contre la personne	250	68%	103	76%	353	70%
Infraction sexuelle	72	20%	29	21%	101	20%
Crime contre la propriété	44	12%	4	3%	48	10%
Total	366	100%	136	100%	502	100%

Contexte du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Violence conjugale	62	17%	24	17%	86	17%
Violence familiale	33	9%	20	15%	53	11%
Au travail	47	13%	5	4%	52	10%
À l'école	28	8%	3	2%	31	6%
Autres	196	53%	84	62%	280	56%
Total	366	100%	136	100%	502	100%
Services rendus	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Intervention post-traumatique	42	3%	5	2%	47	3%
Accompagnement	81	6%	20	7%	101	6%
Intervention psychosociale	119	9%	30	10%	149	9%
Recherche informatique	38	3%	2	1%	40	3%
Discussion avec S.P.G.Q.	54	4%	25	8%	79	5%
Envoi	13	1%	5	2%	18	1%
Assistance technique	27	2%	2	1%	29	2%
Information services du CAVAC	285	22%	73	25 %	358	22%
Information autres ressources	97	7%	18	6%	115	7%
Information judiciaire (processus,...)	308	23%	54	18%	362	23%
Information enquête policière	24	2%	7	2%	31	2%
Information IVAC	70	5%	25	8%	95	6%
Autres informations droits et recours	29	2%	8	3%	37	2%
Référence	147	11%	22	7%	169	11%
Total	1334	100%	296	100%	1630	100%

Temps d'intervention	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 30 minutes	232	64%	91	67%	323	64%
30 minutes à 1 heure	40	11%	11	8%	51	10%
1 à 2 heures	36	10%	16	12%	52	10%
2 à 4 heures	31	8%	10	7%	41	8%
4 à 7 heures	27	7%	8	6%	35	7%
Total	366	73%	136	100%	502	100%

LES DOSSIERS

LES DOSSIERS OUVERTS

Comme mentionnée précédemment, la procédure de fonctionnement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels veut qu'un dossier soit ouvert à la deuxième demande de service. Cette année, nous avons ouverts 147 dossiers, sur ce nombre 104 dossiers pour des victimes directes (71%) et 43 dossiers pour des victimes indirectes (29%). Les victimes indirectes sont les proches des victimes directement touchées par l'acte criminel, les témoins de celui-ci ou encore les deux. Il est à noter que 44 % des dossiers ouverts concernent des agressions à caractère sexuel et 36 % concernent des voies de fait. Concernant les sources de références, 47 % des personnes sont référées par les substituts du Procureur général du Québec (S.P.G.Q.) soit par référence directes ou encore par le biais des subpoenas. En effet, le personnel du Bureau des substituts du Procureur général du Québec appose, sur les subpoenas, une étampe du CAVAC Côte-Nord avant de le faire parvenir à une personne témoin ou victime. Précisons également que concernant le contexte du crime, la catégorie *Autre*, qui compte 47 % des dossiers ouverts, représente les actes criminels commis dans un contexte relationnel d'amitié/connaissance, de voisinage ou encore de personnes étrangères à la victime (par exemple une

victime d'agression sexuelle qui a été agressée par un «ami»). Il est également intéressant de constater la répartition des ouvertures de dossiers au niveau de la Côte-Nord, ainsi le district de Baie-Comeau représente 27 % des dossiers ouverts. Le district de Mingan représente 73 % des dossiers ouverts soit 43 % pour la cour itinérante et 30 % pour le palais de justice de Sept-Îles. Voici donc les tableaux statistiques comparatifs concernant les caractéristiques des dossiers ouverts en 2002-2003.

TABEAU 3 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS EN 2002-2003

Demandeur	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Victime directe	72	70%	32	73%	104	71%
Victime indirecte	31	30%	12	27%	43	29%
Total	103	100%	44	100%	147	100%
Sexe de la victime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Féminin	71	69%	35	80%	106	72%
Masculin	32	31%	9	20%	41	28%
Total	103	100%	44	100%	147	100%
Âge des victimes	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 14 ans	8	8%	3	7%	11	7%
14 à 18 ans	29	28%	7	16%	36	24%
19 à 24 ans	8	8%	3	7%	11	7%
25 à 34 ans	14	14%	5	11%	19	13%
35 à 44 ans	7	7%	8	18%	15	11%
45 à 54 ans	13	13%	1	2%	14	10%
55 à 64 ans	3	2%	0	0%	3	3%
65 ans et plus	1	1%	1	2%	2	2%
Ne sais pas	20	19%	16	37%	36	24%
Total	103	100%	44	100%	147	100%

NATURE DU CRIME	ALLOCHTONE	%	AUTOCHTONE	%	TOTAL	%
Infraction à caractère sexuel	48	47%	17	39%	65	44%
Voies de fait	35	34%	18	40%	53	36%
Harcèlement criminel	3	3%	2	5%	5	3%
Menaces	13	12%	3	7%	16	12%
Vol qualifié	1	1%	0	0%	1	1%
Autre acte criminel contre la personne	1	1%	1	2%	2	1%
Introduction par infraction	1	1%	2	5%	3	2%
Autre acte criminel contre la propriété	1	1%	1	2%	2	1%
Total	103	100%	44	100%	147	100%
Contexte du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Violence conjugale	20	19%	6	14%	26	18%
Violence familiale	19	18%	5	11%	24	16%
Au travail	8	8%	1	2%	9	6%
À l'école	19	19%	0	0%	19	13%
Autre	37	36%	32	73%	69	47%
Total	103	100%	44	100%	147	100%
Langue maternelle	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Français	101	98%	2	5%	103	70%
Innu / Naskapi	0	0%	42	95%	42	29%
Anglais	2	2%	0	0%	2	1%
Total	103	100%	44	100%	147	100%
Lieu du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Sept-Îles	26	25%	18	41%	44	30%
Baie-Comeau	36	35%	3	7%	39	27%
Cour itinérante	41	40%	23	52%	64	43%
Total	103	100%	44	100%	147	100%

Lien de la victime avec le contrevenant	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Conjoint(e)	2	2%	2	5%	4	3%
Ex-conjoint(e)	20	19%	6	14%	26	18%
Enfant	0	0%	3	7%	3	2%
Père / mère	2	2%	0	0%	2	1%
Beau-père / belle-mère	6	6%	0	0%	6	4%
Parenté	8	8%	5	11%	13	9%
Ami(e)/ connaissance	46	45%	22	49%	68	46%
Voisin	6	6%	0	0%	6	4%
Personne étrangère	13	12%	6	14%	19	13%
Total	103	100%	44	100%	147	100%
Délai recours au CAVAC	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 7 jours	8	8%	5	11%	13	9%
8 à 30 jours	7	7%	3	7%	10	7%
1 à 3 mois	17	16%	7	16%	24	16%
3 mois à 1 an	25	24%	22	50%	47	32%
1 an à 5 ans moins 1 jour	45	44%	6	14%	51	35%
5 ans et plus	1	1%	1	2%	2	1%
Total	103	100%	44	100%	147	100%
Source de référence	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Parenté	3	3%	3	7%	6	4%
Ami, connaissance	4	4%	4	9%	8	5%
S.P.G.Q. et Subpeona	40	38%	28	62%	68	47%
Policier	25	24%	2	5%	27	19%
Greffe	5	5%	0	0%	5	3%
Santé et services sociaux	7	7%	2	5%	9	6%

Réseau communautaire	8	8%	0	0%	8	5%
Ne sais pas	8	8%	2	5%	10	7%
Autre	3	3%	3	7%	6	4%
Total	103	100%	44	100%	147	100%

TABLEAU 4: TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ACTIFS 2002-2003

Source de référence	Allochtone		Autochtone		Total
Nombre de dossiers actifs au 1er avril 2002	24 féminins	5 masculins	22 féminins	2 masculins	53
Nombre de dossiers ouverts au 31 mars 2003	71 féminins	32 masculins	35 féminins	9 masculins	147
Nombre de dossiers fermés au 31 mars 2003	37 féminins	15 masculins	27 féminin	4 masculins	83
Nombre de dossiers actifs au 31 mars 2003	58 féminins	22 masculins	30 féminins	7 masculins	117

Autre caractéristique de la tenue statistique des CAVAC est que les services sont comptabilisés à la fermeture des dossiers, nous avons procédé à la fermeture de quatre-vingt trois dossiers qui ont représentés 857 services. Dans ces dossiers nous avons cumulé 469 heures d'interventions, ce qui représente une moyenne de cinq heures et trente neuf minutes par dossier. Voici donc dans les tableaux 5 et 6 les statistiques concernant les services rendus dans les dossiers fermés en 2002-2003.

TABLEAU 5 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF DES SERVICES RENDUS DANS LES DOSSIERS FERMÉS AU 31 MARS 2003

Services rendus	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Services						
Intervention post-traumatique	12	2%	11	3%	23	3%
Intervention psychosociale	99	20%	87	22%	186	22%
Accompagnement à la cour	52	11%	22	6%	74	9%
Accompagnement autre	36	7%	28	8%	64	8%
Information	200	43%	123	33%	323	37%
Référence personnalisée	14	3%	23	6%	37	4%
Assistance technique						
IVAC	10	2%	10	3%	20	2%
Déclaration de la victime	6	1%	2	2%	8	1%
Autre	7	1%	13	2%	20	1%
Service indirect	50	10%	52	15%	102	13%
Total	486	100%	371	100%	857	100%

TABLEAU 6 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF DU TEMPS CONSACRÉ PAR DOSSIER FERMÉ AU 31 MARS 2003

Temps consacré au dossier	Allochtone	Autochtone	Total
Temps consacré au dossier	288	181	469

6. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION

Depuis son ouverture, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a entrepris plusieurs démarches afin de se faire connaître de la population et des diverses ressources nord-côtières. Son attention se portant plus particulièrement sur le parcours de la cour itinérante, ainsi lors de ces termes de cour une représentante de l'organisme allait rencontrer les collaborateurs du milieu (policiers, services sociaux, organismes communautaires, etc.) dans le but de présenter les services du CAVAC Côte-Nord mais également pour mieux saisir la réalité, les ressources et les besoins de chaque milieu.

Les médias :

- Entrevue à la radio communautaire de Betsiamites le 30 octobre 2002 ;
- Entrevue à la radio communautaire de Schefferville le 27 mars 2003 ;

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET DE FORMATION :

Formations :

- Journée de sensibilisation et cours d'autodéfense, dispensée par Le Cran des Femmes de Montréal et organisée par la Maison d'Hébergement Le Coin des Femmes de Sept-Îles ;

- Formation sur les agressions à caractère sexuel, dispensée par le Calacs et organisée par la Maison d'Hébergement Le Coin des Femmes de Sept-Îles ;
- Formation «État de stress post-traumatique et violence conjugale», organisée par la Maison d'Hébergement Le Coin des Femmes de Sept-Îles ;
- Formation«Intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle», organisée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord ;
- Formation sur «L'appréciation du rendement», dispensée par l'UQAC ;
- Formation sur les enfants exposés à la violence conjugale, offerte par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord ;
- Formation accréditée «Intervenir en situation de crise suicidaire» ;
- Formation la loi C-38 organisée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord ;
- Rencontre de sensibilisation «La violence conjugale et l'intervention auprès des hommes violents» dispensée par Claude Lavoie du CLSC des Sept-Rivières secteur Sept-Îles.
- Colloque régional «Enfants-adolescents comment intervenir» organisé par le Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord ;

Représentation :

- Le CAVAC Côte-Nord siège à la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la M.R.C. des Sept-Rivières ;
- Rencontres avec les policiers de la Sûreté du Québec de Sept-Îles, aux changements de relève, afin de leur présenter les services du CAVAC ;
- Journée «portes ouvertes» pour célébrer le premier anniversaire de l'organisme ;

- Le CAVAC Côte-Nord participe aux assemblées du Réseau interprovincial des CAVAC ainsi qu'aux rencontres avec le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels qui ont lieu au moins deux fois par année ;
- L'organisme siège sur le Comité du protocole d'entente sur l'intervention en matière de violence conjugale pour la M.R.C. des Sept-Rivières;
- Il siège également au Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression sexuelle ;
- Le CAVAC fait partie du Comité organisateur de la journée de la famille de la ville de Sept-Îles ;
- Le CAVAC Côte-Nord est membre du Regroupement des Femmes de la Côte-Nord. Il a d'ailleurs participé aux deux Biennuelles du Regroupement des femmes qui ont eu lieu respectivement en mai et en novembre 2002 ;
- Le 15 mars se tenait la Journée portes ouvertes du Palais de justice de Sept-Îles dans le cadre des Journées de la justice. À cette occasion le CAVAC Côte-Nord avait un kiosque d'information sur les services aux personnes victimes; distribuait un questionnaire portant sur les mythes qui entourent la violence; quelques personnes ont également assisté à la présentation de la production vidéo «Inscrit dans ma mémoire», de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, portant sur les conséquences de la victimisation.

7. REMERCIEMENTS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord ne serait pas ce qu'il est sans l'apport précieux de nos partenaires et collaborateurs. Ils ont contribué avec nous à la naissance de l'organisme, ils nous appuient dans nos démarches quotidiennes et croient en la mission et en l'avenir du CAVAC Côte-Nord :

Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et
le Ministère de la Justice;

L'Association Femmes Autochtones du Québec et
le gouvernement fédéral.

L'équipe des bureaux des Substituts du Procureur général
de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

La direction et le personnel des Palais de Justice
de Sept-Îles et de Baie-Comeau ;

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels de la province;

Le CLSC-CS des Sept-Rivières;

Les partenaires du milieu de la sécurité publique;

Les partenaires du milieu communautaire et plus particulièrement :

le Centre Femmes aux Quatre Vents,

Le Coin des Femmes,

la Maison des Organismes Communautaires de Sept-Îles ;

La Ville de Port-Cartier;

La compagnie Minière Québec Cartier

Merci!

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord consacrera ses efforts plus particulièrement en 2003-2004 sur les points suivants :

- Consolider des services à Baie-Comeau qui se concrétisera par un poste à temps complet ;
- Poursuivre la tournée des partenaires et développer des liens de collaboration ;
- Dans le cadre du projet obtenu par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, s'inscrire dans le processus de la Déclaration de services au citoyen du Ministère de la justice en appelant les victimes pour les informer des engagements et des conditions de remises en liberté des contrevenants envers elles. Ces appels aux victimes permettront également d'informer les personnes victimes concernant le processus judiciaire ainsi que les services qui peuvent lui venir en aide. Un volet de sensibilisation auprès de la clientèle jeune et adulte sera développé grâce au projet du SACA ;
- Augmenter la visibilité de l'organisme et de ces services à la population ;

Mais bien entendu notre priorité sera toujours de répondre avec sollicitude aux demandes des victimes ou témoins d'actes criminels ainsi que de leurs proches et d'être à l'écoute de leurs besoins.